

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 11 juillet 2022**

**Délibération n° CP-2022-1524**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Ecully

Objet : Appel à projets pour soutenir le développement responsable et la modernisation des hébergements touristiques - Avenant n° 1 à la convention relatif au changement de statut de l'Hôtel Valpré

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**Rapporteur** : Madame Hélène Dromain

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Marion (pouvoir à Mme Benahmed), Mme Fournillon (pouvoir à M. Grivel), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier).

**Commission permanente du 11 juillet 2022****Délibération n° CP-2022-1524**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Ecully

Objet : Appel à projets pour soutenir le développement responsable et la modernisation des hébergements touristiques - Avenant n° 1 à la convention relatif au changement de statut de l'Hôtel Valpré

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 22 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

En 2021, la Métropole de Lyon a engagé la révision du Schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) avec ses partenaires, en lien avec la construction du schéma du tourisme responsable. L'ambition de ce nouveau schéma est de continuer à développer un parc d'hébergement touristique qualitatif, participant aussi bien à l'épanouissement des visiteurs accueillis ainsi que de la population locale. Dans ce contexte, en 2021, le lancement d'un nouvel appel à projets visait à poursuivre les efforts de modernisation engagés par le territoire, mais également à préparer l'avenir de ce secteur, avec une offre d'hébergement touristique plus résiliente et plus responsable. L'accompagnement de la modernisation de l'hôtellerie indépendante tout comme la sensibilisation des socioprofessionnels aux démarches d'éco-labellisation est l'un des axes stratégiques du nouveau SDHT.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0344 du 22 février 2021, la Métropole a approuvé le cadre de cet appel à projets ainsi que les modalités d'attribution et de financement du dispositif d'aide. Cet appel à projets a pour objectif de soutenir la poursuite des efforts de modernisation du parc existant mais aussi d'inciter aux investissements liés au développement responsable.

**II - Avenant n° 1 à la convention entre la Métropole et la société par actions simplifiée (SAS) Valpré**

Par délibération du Conseil n° 2021-0792 du 13 décembre 2021, la Métropole a octroyé une aide de 15 000 € à l'Hôtel Valpré pour son projet de rénovation. L'Hôtel Valpré est un hôtel 3\* de 104 chambres. Le programme de rénovation consiste à créer un aménagement spécifique pour la clientèle hôtelière et apporter un service spécifique répondant notamment aux exigences sanitaires permettant de recevoir le public en extérieur.

La structure juridique de l'Hôtel Valpré, de forme associative, a évolué pour aboutir à la création d'une SAS Valpré. L'association de Valpré a effectué, en 2021, un apport partiel d'actif à la société Valpré qui est devenue sa filiale à 100 %, en ayant ainsi transféré la totalité de son actif et de son passif attachés à son activité de gestion hôtelière le 29 décembre 2021.

Il convient donc de conclure un avenant n° 1 à la convention du 25 février 2022 liant cette structure à la Métropole afin d'acter le changement de statut du bénéficiaire ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'avenant n° 1 à la convention du 25 février 2022 entre la Métropole et la SAS Valpré pour la réalisation de son projet de rénovation, dans le cadre de l'appel à projets pour soutenir le développement responsable et la modernisation des hébergements touristiques.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 12 juillet 2022**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220711-285078-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 juillet 2022 Date de réception préfecture : 12 juillet 2022
---